COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE POISSY

Service de la nationalité



Vous êtes né en France à compter du 1er septembre 1980 de parents étrangers et Vous êtes un majeur de 18 ans à compter du 1/09/1998

Vous devez produire en original

- la copie intégrale de votre acte de naissance de mois de trois mois à réclamer à la mairie de votre lieu de naissance
- la preuve de la résidence en France pendant une période d'au moins cinq années continue ou discontinue depuis l'âge de 11 ans (certificats de scolarité attestant de la présence effective pendant toute l'année scolaire, datés, signés et tamponnés de l'établissement ou/et attestations de stage, ou/et certificat de travail)
- la preuve de la résidence en France au jour de la majorité (certificat de scolarité, de travail...)
- un justificatif de domicile récent (original + photocopie)
- une pièce d'identité (original + photocopie)
- les cartes de séjour ou pièces d'identité étrangères de vos parents (original + photocopie)
- une photographie d'identité normalisée

Tribunal d'instance 89 avenue Maurice Berteaux 78300 POISSY Téléphone :01 39 65 05 35 courriel : ti-poissy@justlce.fr

Site internet http://www.ti-poissy.justice.fr